

SECRETARIAT DES COMITÉS CONSULTATIFS SUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'objectif de ce comité consultatif permanent est de faciliter l'échange régulier, confidentiel et bilatéral entre le gouvernement et les entreprises privées, de conseils et de renseignements sur les questions relatives au commerce d'exportation. Relevant du ministre du Commerce extérieur, le Secrétariat a pour fonction de permettre au gouvernement de bénéficier des avis du secteur privé dans ses délibérations bilatérales et multilatérales sur l'accès au commerce international et sur les questions de commercialisation.

Le système comporte deux volets : le Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE), dont le mandat, général, porte sur toutes les questions de commerce international, y compris sur celles relevant de la politique commerciale, de l'accès aux marchés et au développement du commerce, et un ensemble de 13 Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE), qui

s'assurent que le gouvernement tient bien compte des avis des différents secteurs pour tout ce qui a trait aux questions relatives au commerce d'exportation. Ces comités continuent de porter leurs efforts sur les négociations commerciales multilatérales du GATT et sur l'application de l'Accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis. Il faut noter, à ce propos, qu'ils ont fourni d'utiles conseils aux négociateurs dans des domaines tels que l'agriculture, la propriété intellectuelle, les investissements, l'augmentation des tarifs douaniers et les groupes chargés du règlement des différends. Ils ont en outre prodigué leurs conseils pour ce qui est de la préparation d'un accord trilatéral de libre-échange nord-américain.

Au cours de l'année, le Secrétariat a organisé deux réunions du CCCE, 33 réunions des GCSCE et neuf réunions des groupes et sous-groupes de travail du CCCE et des GCSCE.

SECRETARIAT À L'EXPANSION DU COMMERCE

En ce qui concerne l'expansion du commerce, on est parvenu à mieux coordonner les opérations fédérales et provinciales grâce aux entretiens approfondis qui avaient déjà eu lieu avec des spécialistes provinciaux et fédéraux des régions et des différents secteurs. Plusieurs réunions de consultation se sont déroulées au niveau des ministres, à celui des hauts fonctionnaires et au niveau opérationnel, afin de traiter des questions relatives au développement du commerce extérieur et des programmes et événements s'y rapportant. L'examen des rapports existant avec des associations commerciales a révélé qu'il y avait place pour des améliorations. Le nombre de ces associations a du reste encore augmenté.

En 1990-1991, l'un des principaux objectifs du Secrétariat a été de rédiger la première ébauche du *Plan de promotion du commerce extérieur*. Ce programme stratégique, qui va devenir une entreprise annuelle, sera établi en fonction des problèmes commerciaux mondiaux et de la compétitivité du Canada. Il portera sur les objectifs de l'ensemble du gouvernement fédéral pour ce qui a trait au commerce, aux investissements et à la technologie.

Le Secrétariat a pris de nombreuses mesures visant à améliorer les opérations commerciales et leur planification. Il a ainsi procédé à une évaluation des intérêts commerciaux du Canada dans le



Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie en compagnie des lauréats du prix d'excellence à l'exportation canadienne pour l'année 1991.

domaine de l'environnement, préparé un manuel de procédures à l'intention des Centres du commerce international, comparé les techniques utilisées par les principaux pays exportateurs, fixé des objectifs pour les études supérieures en administration internationale et évalué les différentes parts du marché.